



(Impact du Plan stratégique 2018 - 2022

Coalition mondiale contre la peine de mort
Mundo M - 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - France
www.worldcoalition.org



(Table des matières

Introduction	p2
Objectifs spécifiques, résultats attendus et indicateurs	p3
Garantir l'abolition	p3
Promouvoir des moratoires sur les exécutions en vue d'une abolition totale	p5
Limiter le recours à la peine de mort	p7
Plan d'action	p10
Conclusions	p12



(Introduction

En 2018, la Coalition mondiale a adopté son premier plan stratégique avec des objectifs spécifiques, des résultats attendus et des indicateurs. 5 ans plus tard, il est temps d'évaluer si ces objectifs ont été atteints, et s'ils ne l'ont pas été, pourquoi et ce qui a été appris au cours du processus.



(Objectifs spécifiques, résultats escomptés et indicateurs)

A. SECURISER L'ABOLITION

Parce que dans certains pays, l'abolition de la peine de mort était remise en cause, la Coalition mondiale a voulu sécuriser l'abolition et renforcer la tendance croissante vers l'abolition.

1) Abolition de la peine de mort en droit

→ **Indicateur** : 5 pays abolissent la peine de mort entre 2018 et 2022 (un par an en moyenne).

→ **Les pays ciblés en 2017** :

1. **Burkina Faso**
2. Cuba
3. Gambie
4. Ghana
5. Niger
6. **Sierra Leone**
7. Sri Lanka



8. Tadjikistan
9. Tanzanie
10. Thaïlande
11. Ouganda
12. **3 États américains**
13. Zimbabwe

→ **Résultats** : Depuis janvier 2018, 9 pays et 4 États américains ont aboli la peine de mort, selon Amnesty International :

- **Burkina Faso** (pour les crimes de droit commun uniquement) en 2018
- **État de Washington** (déclarée inconstitutionnelle) en 2018
- **État du New Hampshire** en 2019
- Le Tchad en 2020
- **L'État du Colorado** en 2020
- Suriname (pour tous les crimes) en 2021
- **État de Virginie** en 2021
- Kazakhstan (pour tous les crimes) en 2022
- Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2022
- **Sierra Leone** en 2022
- République centrafricaine en 2022
- Guinée équatoriale (pour les crimes de droit commun uniquement) en 2022
- Zambie (pour les crimes de droit commun uniquement) en 2022

Enseignements tirés :

La tendance abolitionniste se développe plus rapidement que prévu, plusieurs pays ayant aboli en 2022 après des années de processus interne - peut-être aussi un rattrapage de la période de la pandémie de COVID-19. Au **Sierra Leone**, le projet de loi sur l'abolition a été adopté par le Parlement en 2021, mais la loi n'a été promulguée qu'en 2022. Il semble également y avoir un effet boule de neige en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, où plusieurs pays prennent des mesures en faveur de l'abolition en même temps, en suivant l'exemple des abolitions récentes, et

où la société civile a été en mesure de partager des stratégies et des bonnes pratiques pour plaider en faveur de ces mesures.

2) Ratification des traités abolitionnistes

Parce que même l'abolition en droit était parfois remise en cause par la suite, la Coalition mondiale a souhaité poursuivre sa campagne de ratification des traités internationaux et régionaux interdisant l'application de la peine de mort.

→ **Indicateur** : **10** nouveaux pays ratifient un traité entre 2018 et 2022 (2 pays par an en moyenne).

→ **Pays ciblés en 2017:**

1. Angola
2. Arménie
3. Cambodge
4. Congo
(République du)
5. Côte d'Ivoire



6. Gambie
7. Guatemala
8. Guinée
9. Haïti
10. Maroc
11. Samoa
12. Suriname

→ **Résultats** : Depuis janvier 2018, **5** pays ont ratifié l'OP2-ICCPR¹ : Gambie (2018) ; Angola (2019) ; État de Palestine (2019) ; Arménie (2021) et Kazakhstan (2022)

Pourquoi et quelles leçons en tirer ?

Un seul pays par an en moyenne a ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (OP2-PIDCP). Aucun pays n'a ratifié le traité en 2020, ce qui est peut-être lié à la pandémie de COVID-19. En effet, pendant cette période, plusieurs processus nécessaires pour obtenir la ratification ont été bloqués : le processus législatif a été affecté, la participation à la Cérémonie des traités des Nations unies à New York pour déposer les instruments de ratification auprès du Secrétaire général des Nations unies a été impossible. De plus, les gouvernements du monde entier avaient d'autres priorités. Enfin, la Coalition mondiale n'a pas été en mesure d'organiser des missions de plaidoyer dans les pays cibles pendant deux ans, alors que les évaluations précédentes de la campagne ont montré que ces missions étaient essentielles pour obtenir la ratification dans les pays où elle n'était pas une priorité pour le gouvernement.

3) Prévenir la réintroduction de la peine de mort

Parce que dans certains pays abolitionnistes, les appels à réintroduire la peine de mort s'étaient multipliés, la Coalition mondiale a voulu s'assurer que l'abolition l'emporterait.

→ **Indicateur** : **aucun** pays **ne** réintroduit la peine de mort entre 2018 et 2022

→ **Pays ciblés en 2017:**

1. Israël
2. Mongolie

¹ <https://treaties.un.org/doc/Publication/MTDSG/Volume%20I/Chapter%20IV/IV-12.en.pdf>

3. Philippines
4. Turquie

→ **Résultats** : **Aucun** pays abolitionniste n'a réintroduit la peine de mort entre 2018 et 2022.

Enseignements tirés : Ce que nous avons appris dans le cadre de la campagne sur les pays à risque, c'est que la ratification des protocoles internationaux et régionaux visant à abolir la peine de mort est vraiment essentielle pour garantir l'abolition à long terme. En Mongolie, aux Philippines, en Turquie et au Brésil, la volonté d'appliquer la peine de mort au plus haut niveau a été stoppée grâce à ces traités. Aux Philippines, par exemple, deux projets de loi ont été adoptés par la Chambre des représentants mais ont été bloqués au Sénat précisément en raison de la ratification par les Philippines de l'OP2-PIDCP et de l'engagement international de ne pas réintroduire la peine de mort. Nous avons également appris que la ratification de plusieurs de ces traités, qu'il s'agisse de protocoles régionaux ou internationaux, est encore plus sûre. Au Brésil, qui a ratifié le protocole à la Charte américaine des droits humains sur l'abolition et l'OP2-PIDCP, et en Turquie, qui a ratifié les protocoles 6 et 13 à la Convention européenne des droits humains ainsi que l'OP2-PIDCP, les autorités ont estimé qu'elles ne pouvaient même pas présenter un projet de loi au parlement. En conséquence, la campagne de ratification sera renforcée au cours des cinq prochaines années afin de s'assurer que tous les pays abolitionnistes ratifient également au moins un traité international pour garantir l'abolition à long terme.

B. PROMOUVOIR LES MORATOIRES SUR LES EXÉCUTIONS EN VUE DE L'ABOLITION

Parce que dans certains pays, l'abolition n'était pas envisageable à court terme, la Coalition mondiale a voulu promouvoir le droit à la vie et encourager les moratoires sur les exécutions.

4) Contribuer au moratoire mondial sur les exécutions

→ **Indicateur** : **120** pays votent en faveur de la résolution sur le moratoire de l'AGNU (1 nouveau vote par résolution - 3 résolutions 2018, 2020 et 2022, 1 nouveau pays abolitionniste par an).

→ **Pays ciblés en 2017** :

2018 : RDC / Niger

2020 : Maroc / Tanzanie / Zambie

2022 : Guinée équatoriale / Kenya

→ **Résultats** : **125** pays ont voté en faveur de la résolution sur le moratoire de 2022 de l'AGNU, y compris la Guinée équatoriale. Le Niger avait voté oui en 2018 mais s'est abstenu en 2022.

Enseignements tirés :

La tendance abolitionniste se développe plus rapidement que prévu et, par conséquent, davantage de pays ont voté en faveur de la résolution. La Guinée équatoriale en est une bonne illustration : elle a aboli la peine de mort avant le vote à New York et a voté en faveur de la résolution. La Zambie a aboli la peine de mort juste après le vote et s'est abstenue lors du vote alors qu'elle avait voté contre auparavant. Par conséquent, la campagne en faveur du moratoire ciblera plus particulièrement les pays récemment abolitionnistes ou les pays qui ont pris des mesures en faveur de l'abolition, et moins les pays abolitionnistes en pratique de longue date.

5) Encourager les moratoires officiels

→ **Indicateur** : **2** pays déclarent officiellement un moratoire sur les exécutions au cours des 5 prochaines années

→ **Pays ciblés en 2017** :

1. Bélarus
2. RDC
3. Corée du Sud
4. Taïwan

→ **Résultats** : **deux** pays ont officiellement déclaré un moratoire sur les exécutions : Malaisie et Gambie en 2018, toujours en place à la fin de 2022.

6) Prévenir la reprise des exécutions

→ **Indicateur** : **aucun** pays abolitionniste en pratique **ne** reprend les exécutions.

→ **Pays ciblés en 2017** :

1. Cameroun
2. Libéria
3. Maldives
4. Papouasie-Nouvelle-Guinée

→ **Résultats** : **Aucun** pays cible **n'a** réintroduit la peine de mort entre 2018 et 2022. La **Papouasie-Nouvelle-Guinée** a aboli la peine de mort en 2022. Au **Liberia**, le Sénat a adopté un projet de loi visant à abolir la peine de mort dans le code pénal, également en 2022, et les **Maldives** ont confirmé leur engagement en faveur d'un moratoire sur les exécutions.

Cependant, le Myanmar, classé par Amnesty International comme un pays abolitionniste dans la pratique, a exécuté 4 personnes en 2022, pour la première fois depuis quatre décennies.

Enseignements tirés :

Ce que nous avons appris lors de la campagne sur les pays à risque, c'est que le meilleur moyen d'empêcher la reprise des exécutions est en fait de plaider en faveur de l'abolition ou d'un moratoire officiel. Prévenir les exécutions, bien qu'étant un objectif honorable en soi, ressemble davantage à une mesure d'urgence et n'est pas un objectif efficace à moyen terme.

C. LIMITER LE RECOURS À LA PEINE DE MORT

Dans les pays les plus rétentionnistes, la Coalition mondiale souhaitait sauver le plus grand nombre de vies possible et réduire le nombre de personnes passibles de la peine de mort.

7) Réduire le champ d'application de la peine de mort

La réduction du champ d'application a consisté à réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort (infractions liées à la drogue, crimes économiques...), à exclure des catégories de personnes de la peine de mort (mineurs, personnes âgées...) ou à abolir la peine de mort obligatoire pour un certain nombre de crimes (un régime de condamnation obligatoire est un régime dans lequel l'imposition d'une peine de mort est automatique en cas de condamnation pour un

crime). Cela peut se faire par une modification du code pénal ou par un arrêt de la Cour suprême (ou son équivalent).

→ **Indicateur** : 5 pays réduisent le champ d'application de la peine de mort entre 2018 et 2022 (un par an en moyenne).

→ **Pays ciblés en 2017** :

1. Barbade
2. Chine
3. Indonésie
4. L'Iran
5. Kenya



6. Malaisie
7. Mauritanie
8. Maroc
9. États des États-Unis (Texas, Virginie, Alabama)
10. Vietnam

→ **Résultats** : 5 pays et 1 État américain ont réduit le champ d'application de la peine de mort.

- La Cour de justice des Caraïbes (CCJ) a déclaré la peine de mort obligatoire inconstitutionnelle à la Barbade le 27 juin 2018.
- En août 2019, le Parlement ougandais a adopté un projet de loi visant à réduire le champ d'application de la peine de mort. Le président l'a promulgué en novembre 2019.
- L'État de Californie, aux États-Unis, a étendu l'interdiction de la peine de mort pour les personnes souffrant d'un handicap intellectuel aux personnes âgées de plus de 18 ans en 2020.
- Le 20 août 2021, le Congrès national du peuple chinois a adopté une nouvelle loi visant à améliorer l'accès à l'aide juridique dans tout le pays, notamment en rendant l'assistance juridique obligatoire dans les affaires pénales impliquant une peine d'emprisonnement à perpétuité ou la peine de mort si un avocat n'a pas été engagé à titre privé.
- En 2022, en Indonésie, le parlement a adopté un nouveau code pénal qui prévoit la commutation des peines de mort au bout de dix ans si certaines conditions sont remplies. En décembre 2022, l'Assemblée nationale du Pakistan a adopté un projet de loi abolissant la peine de mort pour les délits liés à la drogue.

Enseignements tirés :

Même dans les pays favorables au maintien de la peine de mort, la tendance est à la réduction du recours à la peine de mort, mais cette tendance n'est pas linéaire et si des progrès ont été observés en Iran (avec moins de condamnations pour des délits liés à la drogue) ou en Arabie saoudite (pour les mineurs condamnés à mort), des reculs ont été enregistrés en 2021 et 2022.

8) Réduire le nombre de personnes exécutées

→ **Indicateur** : Diminution de 10 % en 5 ans (chiffre d'Amnesty pour 2017 : 993 hors Chine).

→ **Pays ciblés en 2017 :**

1. Bélarus
2. Chine
3. Égypte
4. L'Iran
5. L'Irak
6. Japon



7. Jordanie
8. Malaisie
9. Palestine
10. Pakistan
11. Singapour
12. Arabie Saoudite

→ **Résultats :** Diminution de **11 %** entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2022 selon Amnesty International (chiffre pour 2022 : 883 - hors Chine).

Si l'on examine les tendances à plus long terme, on constate une baisse de **40 %** du nombre de personnes exécutées entre la période 2018-2022 par rapport à la période 2013-2017 (3 292 et 5 497 respectivement).

9) Réduire le nombre de personnes condamnées à mort

→ **Indicateur :** Diminution de **10 %** en 5 ans (chiffre de l'IA pour 2017 : 2 591 - à l'exclusion de la Chine)

→ **Pays ciblés en 2017 :**

1. Algérie
2. Bahreïn
3. Bangladesh
4. Inde
5. L'Iran
6. Kenya



7. Liban
8. Maroc
9. ÉTATS-UNIS
10. Trinité-et-Tobago
11. Taïwan
12. Tunisie

→ **Résultats :** diminution de **22%** entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2022 selon Amnesty International (chiffre pour 2022 : 2 016 - hors Chine).

10) Réduire le nombre de personnes dans le couloir de la mort

Le nombre de personnes se trouvant dans le couloir de la mort devait être réduit grâce à des actions encourageant les commutations de peine, les grâces, la tenue de nouveaux procès en révision, la réduction du champ d'application de la peine de mort et la diminution du nombre de condamnations.

→ **Indicateur :** baisse de **20 %** en 5 ans (Chiffre total du Cornell Center sur la peine de mort dans le monde en 2017 : un peu moins de 40 000 personnes. Selon le rapport annuel d'Amnesty International : "au moins 21 919 personnes étaient connues pour être sous le coup d'une condamnation à mort dans le monde à la fin de l'année 2017").

→ **Pays ciblés en 2017 :**

1. Algérie
2. Inde
3. L'Iran
4. Japon
5. Kenya



6. Niger
7. Nigéria
8. Pakistan
9. Sri Lanka
10. ÉTATS-UNIS

→ **Résultats :** le nombre de personnes dans le couloir de la mort, tel que rapporté par le Cornell Center on the Death Penalty, a légèrement augmenté au cours de la période, avec plus de 40 000 personnes condamnées à mort dans le monde. Il a augmenté de 29 % selon Amnesty International, avec 28 282 personnes sous le coup d'une condamnation à mort à la fin de 2022.

Pourquoi et quelles leçons en tirer ?

Cette augmentation (faible si l'on considère les données du Cornell Center et importante si l'on se base sur les rapports d'Amnesty International) du nombre recensé de personnes dans le couloir de la mort est en partie liée aux lacunes en matière d'information et à la difficulté, dans de nombreux pays, d'avoir accès aux personnes dans le couloir de la mort et aux données relatives à leur cas. Par exemple, en 2019, Amnesty International a recensé plus de 8 000 condamnés à mort pour l'Irak, contre plus de 285 en 2018. Cependant, au cours de la même période, Amnesty a pu confirmer 271+ nouvelles condamnations à mort en Irak. La plupart de ces 8 000 personnes avaient donc été condamnées à mort avant 2018, mais n'avaient pas été signalées. Une autre explication est liée au fait que comme il y a plus de nouvelles condamnations à mort que d'exécutions chaque année (2 016 condamnations à mort et 883 exécutions en 2022), le nombre de personnes se trouvant dans le couloir de la mort augmente. Toutefois, grâce aux commutations et aux remises de peine (par exemple au Kenya, au Malawi et au Pakistan), aux exonérations (États-Unis, Taïwan) et aux grâces (en particulier pendant la période du COVID ou avant l'abolition), il ne s'agit pas d'une augmentation exponentielle.



(Plan d'action

L'objectif général et les objectifs spécifiques de ce plan stratégique s'appuient sur six programmes transversaux :

(Journée mondiale contre la peine de mort - 10 octobre

Depuis 2003, la Coalition mondiale a fait du 10 octobre la Journée mondiale contre la peine de mort. Outre la **production d'outils communs** et la **mobilisation des abolitionnistes du monde entier** pour cette journée, la coalition mondiale a appelé à des actions communes en tant que mouvement doté d'une vision à long terme et a assuré le suivi des journées mondiales précédentes.

→ **Indicateurs** : **1 000 événements** organisés et **2 000** couvertures **médiatiques** d'ici 2022

(608 initiatives enregistrées dans 96 pays et 1 023 couvertures médiatiques dans 104 pays en 2016)

→ **Résultats** : **1 023 événements** organisés et **982** couvertures **médiatiques** en 2022

Pourquoi et quelles leçons en tirer ?

Malgré une baisse du nombre d'événements pendant le COVID, la Coalition mondiale a atteint son objectif pour célébrer la 20^e Journée mondiale en 2022. Le recensement de la couverture médiatique a été décevant, principalement en raison de capacité limitée en interne à suivre la couverture médiatique dans le monde entier en de multiples langues. L'évaluation externe de la Journée mondiale de 2021 a fourni des recommandations pour mieux suivre les activités et la couverture de la Journée mondiale. Ces recommandations seront expérimentées lors des prochaines Journées mondiales

(Témoignages d'anciens condamnés à mort et de familles de victimes à travers le monde

Ce qui était, il y a à peine dix ans, un phénomène essentiellement américain, devient de plus en plus une tendance mondiale : la **reconnaissance judiciaire de l'innocence de personnes ayant passé des dizaines d'années dans les couloirs de la mort** et les **voix des familles de victimes** s'élevant contre la peine de mort.

→ **Indicateurs** : des **événements publics avec des témoins de l'abolition** sont organisés dans au moins **5 pays** d'ici 2022 (un par région du monde pour chaque Journée mondiale)

→ **Résultats** : des **événements publics avec des témoins de l'abolition ont été organisés dans 5 pays** par les organisations membres et soutenues par la Coalition mondiale (en Afrique, dans les Caraïbes, en Asie et en Europe). En raison de COVID-19, la plupart d'entre elles se sont déroulées en ligne.

Pourquoi et quelles leçons en tirer ?

Au cours des cinq dernières années, nous avons appris que si le partage des témoignages des personnes directement touchées est essentiel pour l'abolition, le rôle des personnes innocentées, des familles de victimes et des familles de personnes condamnées à mort ne devrait pas se limiter à parler de leur expérience. À l'avenir, elles joueront un rôle clé dans le processus de prise de décision et les activités à tous les niveaux.

(Évaluation des besoins des membres)

Afin de mieux connaître ses organisations membres, de mieux s'engager avec elles, de mieux soutenir leur travail et de renforcer efficacement leurs capacités, la Coalition mondiale devait créer un **répertoire des services et de l'expertise offerts par les membres et des services et de l'expertise dont les membres ont besoin**, et partager ce répertoire avec tous les membres.

Il s'agissait ensuite pour la Coalition mondiale de faire correspondre les besoins et les expertises pour encourager les **activités conjointes, la tenue de sessions de formation et la mise au point et la traduction d'outils de plaidoyer**, notamment lors des assemblées générales et des congrès mondiaux. Cela devait rendre la formation plus facile et plus accessible aux membres, renforcer leurs compétences, notamment en plaidoyer, par le recours à l'expertise interne de la Coalition mondiale.

- **Indicateurs** : le répertoire est lancé dans un délai de deux ans et est tenu à jour en permanence, ce qui permet de mener **15 actions conjointes** d'ici à 2022.
- **Résultats** : l'annuaire a été créé en 2019 et s'est avéré utile pour mieux comprendre les besoins et l'expertise des membres. Cependant, il n'a pas été tenu à jour. Des formations (en Afrique, dans les pays à risque, à la Commission africaine, ...) et des outils de plaidoyer communs ont été créés sous l'impulsion de la Coalition mondiale.

Pourquoi et quelles leçons en tirer ?

L'horizontalité entre les organisations membres a été un défi et des activités conjointes ont eu lieu lorsque le secrétariat de la Coalition mondiale a servi d'intermédiaire entre les membres.

(Index des ressources sur la peine de mort)

L'idée était que le site Internet de la Coalition mondiale devienne un **centre de données sur le mouvement pour l'abolition de la peine de mort dans le monde**. Il s'agirait d'un dépôt de documents et d'une bibliothèque de ressources (films, livres, articles, rapports, fictions, non-fictions) ainsi que d'un endroit unique où chercher des outils pour les membres et les abolitionnistes en général.

- **Indicateurs** : le nouveau site web est lancé dans les deux ans et est mis à jour en permanence, avec **50 000 visites annuelles** en 2022.
- **Résultats** : le nouveau site web a été lancé en 2021 et a été mis à jour régulièrement, avec **133 000 visites annuelles** en 2022.

(Coordination de l'action internationale de plaidoyer)

Comme écrit dans les statuts, la Coalition mondiale a pour but de « conduire et coordonner des actions de dimension internationale, notamment de lobbying ». Son objectif pour 2018-2022 est de placer **l'abolition de la peine de mort parmi les priorités des Nations unies et des institutions régionales**.

- **Indicateurs** : des stratégies communes, des soumissions conjointes, des événements parallèles, des déclarations conjointes et des missions de sensibilisation sont coordonnées lors de toutes les réunions internationales et régionales.
- **Résultats** : groupes de travail dédiés (Afrique, plaidoyer, moratoire), agendas partagés, augmentation du nombre de soumissions conjointes, événements

parallèles, déclarations conjointes et missions de plaidoyer lors de toutes les réunions internationales et régionales. Pendant le COVID, la Coalition mondiale et ses membres se sont adaptés à la participation en ligne.

(Expansion du réseau

La Coalition mondiale a engagé une discussion sur le rôle et la diversité de son réseau d'organisations membres en constante évolution. Avec les nouvelles règles d'adhésion adoptées en 2016, l'objectif pour 2018-2022 était de procéder à une expansion ciblée de ses membres afin de continuer à **se diversifier géographiquement** et d'inclure de **nouveaux types d'organisations**.

- **Indicateurs** : D'ici 2022, la Coalition mondiale comptera **200 organisations membres dans le** monde entier, dont au moins un membre actif dans chaque pays rétentionniste.
- **Résultats** : D'ici 2022, la Coalition mondiale comptera **170 organisations membres dans le** monde entier, dont au moins un membre actif dans chaque pays rétentionniste.

Pourquoi et quelles leçons en tirer ?

L'augmentation du nombre de membres n'a pas été linéaire, certaines organisations membres ont cessé leurs activités, d'autres ont envisagé d'adhérer mais n'ont pas fait de demande officielle. Avec la pandémie de COVID-19, moins de réunions ont été organisées, donc moins de nouvelles organisations ont été invitées. Des changements internes, avec un nouveau sous-comité des adhésions et un nouveau personnel dédié à cet objectif, auront un impact plus important à l'avenir.



(Conclusions

La tendance vers l'abolition s'est accrue plus rapidement que prévu il y a cinq ans, mais le nombre de personnes dans le couloir de la mort dans le monde a augmenté dans le même temps. Le nombre de ratifications de traités internationaux et régionaux a également été moins important que prévu et il convient de redoubler d'efforts pour promouvoir ces ratifications, car les cinq dernières années ont montré qu'elles constituent le moyen le plus efficace d'empêcher la réintroduction de la peine de mort après l'abolition.

Le plan d'action de la Coalition mondiale a également évolué au fil des ans et un nouveau paradigme a été adopté pour la stratégie 2023-2027 sur la base des consultations tenues en 2022. La Coalition mondiale se recentrera sur son rôle de réseau pour soutenir le mouvement en matière de plaidoyer, de communication, de partage de bonnes pratiques, de campagnes mondiales, de soutien aux campagnes nationales et de financement du mouvement.

(Pour plus d'informations :

Coalition mondiale contre la peine de mort

Mundo M - 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - France

✉ contact@worldcoalition.org - ☎ +33 1 80 87 70 43

🌐 www.worldcoalition.org